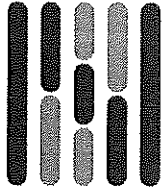


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-88

ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE MARCEL DELAUNAY, ARTISTE PEINTRE

Date de la séance : 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 15
Nombre de votants : 20

Adopté à
l'unanimité,

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Isabelle AMEYE à M. Gilles BARBIER, Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LEROY à Mme Isabelle VAUQUELIN. M. Stéphane CHERRIER à M. Francis DAVOUST,

Absents excusés : M. Arnaud CHEUX, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY,

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Madame le Maire présente au conseil municipal une œuvre au fusain représentant l'église St Paul du Neubourg de Marcel Delaunay, artiste peintre rouennais du siècle dernier.

Par l'intermédiaire du Président de Découverte et Patrimoine du Pays du Neubourg, Madame le Maire a appris que M et Mme Pierre ROUSSEL, propriétaires de ce tableau, souhaitent le céder à la commune pour la somme de 300 €.

Il se présente sous verre avec un cadre bois, dimensions 40 cm X 50 cm.

Marcel Delaunay était élève de l'école des Beaux-Arts de Rouen, fondateur de la Société des Artistes Rouennais, défenseur du patrimoine artistique, il est aussi à l'origine de la société des Monuments et Sites de l'Eure, qu'il crée en 1927.

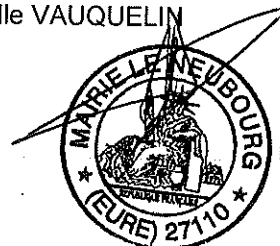
Madame le Maire propose l'achat du tableau qui sera inscrit à l'inventaire de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- ACCEPTE l'offre d'achat de M. et Mme Pierre ROUSSEL, pour le dessin au fusain représentant l'église St Paul du Neubourg, œuvre de Marcel Delaunay, pour la somme de 300 € TTC.
- INSCRIT cette dépense en Investissement, compte 21621.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 octobre 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr